

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26 septembre 2014

Dossier complet le

07 octobre 2014

N° d'enregistrement

F.974.12.P.00107

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un pôle d'échanges et d'un parking relais à Duparc Sainte-Marie / Zone commerciale

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA MARAINA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Gilbert Rivière - Directeur de la Stratégie Opérationnelle

RCS / SIRET

5 2 0 6 6 4 0 0 0 3 0

Forme juridique

SPLA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Les voies d'accès au pôle d'échanges doivent être créées et rentrent dans la catégorie de routes de longueur inférieure à 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8:1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet de construction d'un pôle d'échanges et d'un parc relais. Les différents ensembles fonctionnels sont:

- le parc-relais pour les véhicules légers
- le pôle d'échange avec un quai central pour accueillir des cars de 55 places et des minibus de 22 places
- le bâtiment d'exploitation avec une vocation de service primaire pour les voyageurs (billetterie, guichet information-voyageurs, locaux commerciaux) et une vocation d'accueil du personnel d'exploitation (salle de repos, locaux techniques, WC).

Les accès se font par le giratoire rue Hélène Boucher et par la rue de la Pépinière, les sorties par la rue de la Pépinière uniquement.

4.2 Objectifs du projet

Pour lutter contre la congestion automobile et promouvoir l'utilisation des transports en commun sur l'île, l'offre de TC doit être améliorée qualitativement et quantitativement pour pouvoir être compétitive avec l'alternative de la voiture. Pour permettre le renforcement et le développement des nouveaux réseaux TC (Car Jaune, Citalis, TCSP, RRTG) de l'île, l'intermodalité est l'un des enjeux majeurs. Ainsi, parmi les projets élaborés par la Région Réunion avec l'ensemble des AOT ayant pour but la mutualisation et la valorisation des transports en commun, les implantations de pôles d'échanges ont un rôle déterminant. En effet, ces derniers assurent la correspondance entre les différents réseaux de transports, urbains et interurbains. Leur association avec un parc relais accentue encore d'avantage leur ancrage territorial car elle rend efficace la correspondance entre les modes doux, les VP et les TC, favorisant le report modal.

Ce projet a donc pour objectif d'œuvrer à la promotion des transports en commun sur l'île tout en participant à la réduction du stationnement sauvage et à la réduction de la congestion automobile.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La première phase de réalisation du pôle d'échange se compose d'une première étape de débroussaillage et de désouchage. Ensuite il y aura des travaux de terrassement puis des travaux de réalisation des réseaux (Adduction d'Eau Potable, Eaux Usées, Basse Tension, Télécommunications, Eclairage public, Vidéo surveillance...).

Un chantier de réalisation du bâtiment d'exploitation ainsi que d'aménagement de surface pour le pôle bus (création de quais) et pour le parc-relais (création d'un parking) interviendra ensuite.

La réalisation des voiries suivra pour permettre enfin la pose des équipements des stations et du pôle d'échange ainsi que des éléments de signalisation et de surveillance.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de sa mise en service, le pôle d'échanges est supposé accueillir deux lignes de bus du réseau Citalis et 6 lignes du réseau Car Jaune. A plus long terme, il doit pouvoir accueillir d'autres lignes et notamment, à très long terme, le Réseau Régional de Transport Guidé. Il est donc prévu d'implanter à l'Ouest de la parcelle un quai central qui permettra aux différents bus de prendre et de déposer des voyageurs.

Ces derniers pourront laisser leur véhicule personnel dans le parking relais situé à l'Est de la parcelle où il est prévu un parking de plein pied de 200 places à la mise en service. Ce dernier est pensé de manière évolutive pour s'adapter à l'évolution de l'offre de transports en commun sur le site.

Pour assurer le lien entre ces deux espaces fonctionnels et permettre l'accueil des voyageurs, un bâtiment d'exploitation est prévu. Le bâtiment d'exploitation a une vocation de service primaire pour les voyageurs (hall d'attente, salon d'affaire, billetterie, guichet information-voyageurs, locaux commerciaux) et une vocation d'accueil du personnel d'exploitation (salle de repos, locaux techniques, WC) avec une emprise d'environ 130 m² en rez-de-chaussée.

Des cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite permettront aux voyageurs de se déplacer en toute sécurité au sein de parc relais et du pôle d'échange.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au vu de la nomenclature Loi sur l'eau du code de l'environnement, ce projet est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0.

Enfin, des procédures de permis d'aménager et de permis de construire seront menées conformément aux besoins et en concertation avec les autorités instructrices (C.I.NO.R et ville de Sainte-Marie)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au « cas par cas » conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux ou d'ouvrages d'aménagement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération. Préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise de la parcelle régionale : - parcelle	30 709 m ²
- SHON constructibles	24 540 m ²
Emprise: - du bâtiment	130 m ²
- du projet	17 000 m ²
- du parc-relais	4 400 m ²
- du pôle d'échange	4 500 m ²
Longueur des voies d'accès : - entrée et sortie VP	300 m
- entrée et sortie bus sur la rue Hélène Boucher	50 m
- sortie bus sur le giratoire Duparc	100 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long. <u>55 ° 31 ' 24 " E</u>	Lat. <u>20 ° 54 ' 00 " S</u>
	Pour les rubriques 5° a) / 5° b) et d) / 8° / 10° / 18° / 26° a) et b) / 32° / 41° et 42°		
Secteur Duparc ZAE Gillot - Roland-Garros Sainte-Marie (97438 La Réunion)	Point de départ	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées			
Sainte-Marie (97438 La Réunion)			

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme de promotion des transports en commun sur l'île. Il accompagne notamment le projet de création de transport en commun en site propre (TCSP EST) reliant le Chaudron au Quartier Français à Sainte Suzanne porté par la CINOR. Ce projet de TCSP EST fera l'objet d'une étude d'impact qui intégrera le projet de P+E / P+R de Sainte-Marie - Duparc.

A plus long terme, des réflexions quant à la mise en place d'un réseau régional de transport guidé sont en court d'examen.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site concerné par le projet est une zone de friches, dans la partie Sud-ouest de l'aéroport Roland-Garros. De plus, depuis deux ans, le site abrite les installations de chantier des entreprises SBTPC et GTOI dans le cadre du chantier affectant les pistes de l'aéroport.
En limite Nord, la SA a un projet de nouveau dépôt de carburateurs qui est en cours d'études.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la réunion (22 novembre 2011)
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Marie (approuvé en décembre 2013)
 - Schéma Régional des Infrastructures et des Transports à la réunion (SRIT) (2012)
 - Plan Départemental des Transports (PDT) du Conseil Général (décembre 2013)
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CINOR (décembre 2013)
 - Projet de Plan de Déplacements Urbains de la CINOR 2013-2023 et ses "Fiches d'Action"
- La parcelle du projet est incluse dans la « ZAC Industriale Aéroportuaire de Gillot » dont la création a été approuvée en 1996 par la Région Réunion. Cette parcelle est régie par un Plan d'Aménagement de Zone, modifié en 2012 et intégré au PLU de décembre 2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sainte-Marie (97438)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se trouve à moins d'un kilomètre de l'aéroport Roland-Garros. Ce dernier détient un Plan d'Exposition au Bruit. Malgré cette proximité, la cartographie du PEB indique que la zone d'étude se trouve en dehors de la zone d'exposition au bruit, du fait de l'orientation des vents.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par un projet de nouveau dépôt de carburacteur (5 cuves de kérosène) dont la solution d'aménagement n'est pas encore validée. Ces risques seront pris en compte dans la configuration à long terme de l'aménagement du futur pôle d'échange. Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec la DEAL et la S.A. Aéroportuaire qui porte le projet. Le projet est situé en zone d'aléa moyen du Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des nappes de l'île de la Réunion sont inscrites dans la ZRE référencée B11 "Réunion : aquifères côtiers, aquifères de base, systèmes d'altitude, aquifères superficiels ou perchés - usages : eau potable, irrigation et industrie".
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude renferme peu d'enjeux liés au milieu naturel. Elle est principalement occupée par des friches et de la végétation dense constituée majoritairement d'espèces invasives. La faune est représentée par l'avifaune, le caméléon, le petit Molosse. Les zones naturelles remarquables et inventoriées les plus proches se trouvent au droit de la rivière des pluies, et n'ont pas d'interactions avec la zone d'étude.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme il a été mentionné précédemment, le projet s'inscrit sur un secteur actuellement occupé par des friches et de la végétation dense constituée majoritairement d'espèces invasives. Ce site ne représente pas de caractère naturel, agricole ou forestier remarquable.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par un projet de nouveau dépôt de carburacteur (5 cuves de kérosène) dont la solution d'aménagement n'est pas encore validée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - le risque de mouvement de terrain : l'aléa est de niveau faible - le risque d'éruption volcanique (lié au Piton de la Fournaise) - le risque sismique : zone de faible sismicité A proximité, la Ravine de la Mare est classée en zone d'aléa fort pour le risque d'inondation. Toutefois, le site du projet est zone d'aléa nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourrait être concerné par des risques sanitaires liés à la présence du projet de nouveau dépôt de carburacteur. Cependant, l'aménagement tiendra compte de l'étude de danger de ce site afin de supprimer les risques sur la santé des usagers.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme il a été mentionné précédemment, la zone d'étude se trouve à moins d'un kilomètre de l'aéroport Roland-Garros. Ce dernier détient un Plan d'Exposition au Bruit. Malgré cette proximité, la cartographie du PEB indique que la zone d'étude se trouve en dehors de la zone d'exposition au bruit, du fait de l'orientation des vents. Au droit de la zone d'étude, la RN2 est inscrite dans l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1999 en catégorie 2 dans le classement sonore des principales infrastructures de transport terrestre.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations liées à l'activité aéroportuaire ?

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un pôle d'échanges se doit d'être éclairé. Toutefois, cet éclairage sera doux et respectueux de son environnement.</p> <p>L'aéroport représente une source importante d'émissions lumineuses.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en tant que tel n'engendrera pas de rejets polluants dans l'air. Au contraire, son objectif est de favoriser l'usage des transports en commun et de réduire celui de la voiture. De plus, le matériel roulant choisi sera respectueux de l'environnement.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est actuellement une zone de friches sur laquelle ne se trouve aucun habitat ni activité humaine.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La vocation de ce projet est d'encourager l'utilisation des transports en commun et d'encadrer le stationnement sauvage, très fréquent à la Réunion. Les principales externalités envisageables pour ce projet sont principalement en termes de circulation. Cependant, une étude de circulation est associée aux études d'avant projet et a pour objet de diminuer au maximum l'incidence de ce projet sur les conditions de circulation. En matière d'impact environnemental, avec un matériel roulant de bonne qualité et la promotion des transports en commun, ce projet participe à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serres et de particules fines. Enfin, en termes d'émissions lumineuses et sonores, la zone dans laquelle s'inscrit le projet est déjà fortement impactée par d'autres infrastructures dont les effets sont largement prédominants.

En tout état de cause, les effets cumulés seront étudiés dans l'étude d'impact menée par la CINOR dans le cadre de son projet de TCSP EST.

En conclusion, au vu des impacts réduits du projet sur son environnement, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut à une échelle comprise entre 1/15 000 et 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a) / 6° b) et d) / 8° / 10° / 18° / 28° a) et b) / 32° / 41° et 42° un projet de trace ou une enveloppe de trace ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a) / 6° b) et d) / 8° / 10° / 18° / 28° a) et b) / 32° / 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet

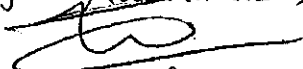
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à SAINT-PAUL le 29 AOÛT 2014

Pour le Président Directeur Général

Et par délégation (Décision du 16/09/2013)



Le Responsable du Pôl Technique
M. Bernard FERRY

SPLA MARAINA

Société Publique Locale d'Aménagement
38, rue Colbert - 97460 SAINT PAUL
SIREN 520 664 004 RCS - APE 4110 C